



## conflits avec le président du conseil syndical

Par **papecigale2**, le **15/05/2021** à **23:01**

Bonjour,

après, un conflit avec le président du CS, ce dernier m'a transmis un courrier et à demandé au syndic d'annexer ce courrier dans l'extranet de la copropriété.

Le courrier émanant d'un copropriétaire envers un autre ne saurait relever de la "gestion de l'immeuble" et le syndic n'est pas l'arbitre des conflits survenus dans la copropriété entre les copropriétaires.

Quel est mon recours s'il vous plaît ?

Par **wolfram2**, le **16/05/2021** à **11:57**

Bonjour

Il est difficile de formuler un conseil dans l'ignorance que nous sommes des causes du premier conflit avec un copropriétaire et ensuite de votre demande au syndic.

On peut seulement rappeler que le syndic est tenu par ses obligations définies d'une part dans l'art 18 de la loi n° 65-557 et du décret n° 67-223 5 (TS deux modifiés), d'autre part le contrat de syndic. Notamment de faire appliquer le règlement de copropriété.

Cordialement. Wolfram